



Evènement organisé par le camping Lous-Suais & Vin chaud proposé par le Comité des Fêtes à partir de 18h00



### Chants de Noël

Le Foyer Rural vous convie à une présentation de chants de Noël le jeudi 21 décembre, à 19 h, à la Chapelle. Venez nombreux, la soirée se clôturera par un vin chaud.



### Horaires d'ouverture de la Mairie

Pour la période du 2 au 14 Janvier 2024 :

Lundi au Vendredi de 10h00 à 12h00

Samedi de 10h30 à 12h30

Si besoin, n'hésitez pas à joindre M. le Maire & les Conseillers Municipaux

### MAIRIE DE CHEISSOUX

2 Route de Peyrat le Château  
87460 CHEISSOUX  
05 55 69 50 54  
mairiecheissoux@wanadoo.fr



### Crèche de Noël

Nos fidèles Paroissiens et Paroissiennes installeront la crèche le Jeudi 21 Décembre 2023 à 16h30 à la Chapelle

### Colis de Noël

Le Maire et les Conseillers Municipaux invitent les aînés de notre commune, de 70 ans et inscrits sur les listes électorales, à un apéritif le **Samedi 16 décembre à 11h30**, salle polyvalente. Une belle occasion pour récupérer son colis tout en partageant le verre de l'amitié. Les personnes ne pouvant pas se déplacer pourront être véhiculées. Merci de contacter rapidement notre secrétariat au 05 55 69 50 54. Les colis seront distribués aux personnes absentes ce jour.

### Le Maire et son Conseil Municipal

vous convient à la

### Cérémonie des Vœux

le **Vendredi 5 Janvier 2024**

à **18h30 Salle Polyvalente**



### Horaires d'ouverture de la Mairie :

**Lundi au Vendredi**

8h30 à 12h30

**Samedi**

10h30 à 12h30



## Lettre d'Information Décembre 2023



### Remerciements à Thierry MENUCELLI

Le 16 Septembre lors de la réunion du Conseil Municipal, Monsieur Thierry MENUCELLI, Maire de Cheissoux de Novembre 1997 à Mai 2023, s'est vu remettre, par des élus des conseils municipaux actuels et précédents ainsi que de certains employés communaux, une médaille en céramique nacrée en remerciement de ses années consacrées aux habitants, aux associations et à l'école du R.P.I. La médaille unique, a été créée par les artistes de Passage Secret (Cheissoux).



### Ouverture d'un cabinet d'orthophonie à CHEISSOUX

Le 1<sup>er</sup> Septembre a eu lieu l'inauguration du cabinet d'orthophonie de Susanne WEERSINK, 2, route de Peyrat-le-Château. Le Maire a salué la bonne nouvelle d'accueillir un nouveau service sur la commune, porté par une personne toujours attentive aux autres.

**Horaires d'ouverture : Lundi et jeudi de 9h30 à 18h00**

**Tél : 05 55 42 88 46**

### L'école BUJALEUF - CHEISSOUX - SAINT-JULIEN-LE-PETIT



L'école compte 69 enfants soit 25 en maternelle, 25 au CP-CE1-CE2 et 19 CM1-CM2

A l'heure où le monde s'embrase de tous côtés, plus que jamais il est bon de se rappeler que nous habitons un havre de paix et que nos modes de vie, bien que différents les uns des autres, doivent être projetés comme l'une des solutions aux problèmes actuels du monde.

Pourtant, je me dois d'appeler chacun à un petit effort individuel et collectif.



Notre commune est trop souvent souillée par nos négligences et je veux insister sur l'Écopoint, le site d'apport volontaire des déchets proche de la Mairie. Je sais que gérer nos déchets, trier, stocker, trouver le temps... tout ça, c'est compliqué ! A titre personnel, je suis souvent dépité de constater la saleté, le « dépotoir » et bien souvent la fainéantise de juste mettre ses bouteilles dans le container plutôt que de les laisser par terre, de se rappeler que ceci ou cela ne peut pas être mis ici mais doit aller à la déchetterie... Je suis effaré car je dois demander aux agents de la commune de nettoyer quasiment chaque semaine. Vous êtes nombreux à m'interpeller sur la propreté de l'Écopoint et je sais que vous êtes nombreux à y faire attention aussi. Ma vision de la commune est que nous possédons tous un grand jardin en copropriété. Qui de nous aurait envie de mettre ses poubelles devant sa terrasse au milieu du jardin ? Poursuivons les efforts, pour Guillaume, pour Nénese, pour l'ensemble des usagers... et accessoirement pour notre portefeuille.

C'est à travers des petits gestes que nous pouvons améliorer le quotidien. La Mairie est là pour soutenir cela : colis des aînés, peinture de la porte de l'église, nettoyage des rues... vous verrez au travers des pages qui suivent qu'au quotidien, nous agissons.

Je tiens enfin à remercier les habitants qui viennent de s'investir dans le comité des fêtes. Nous avons besoin de moments de convivialité et simplement d'être ensemble. La dynamique de fin d'année nous pousse à être proches des gens que l'on aime, à être plus tolérant, plus dans le soin, plus dans le partage. Gardons cette dynamique aussi longtemps que nous le pouvons et à tous, passez d'agréables fêtes.

**Le Maire**  
**Vincent ECHASSERIEAU**

Le Maire reçoit sur rendez-vous les vendredis et les samedis, contactez la Mairie.



## *Délibérations du Conseil Municipal*

Le Conseil a décidé :

Le 16/09/2023

- de valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière lui permettant d'exercer la compétence Assainissement collectif dès janvier 2025.
- d'acquérir un tracteur et une épareuse pour assurer les travaux de la commune.
- de programmer des travaux sur la piste des Combettes et sur le chemin des Suais.
- d'acquérir de nouveaux panneaux compteurs d'eau en télérelève (gain de temps pour détecter les fuites).
- de programmer la mise en peinture des menuiseries de la mairie.
- d'acquérir de nouveaux panneaux de signalétique routière.

Le 16/11/2023

- de programmer des changements de canalisation sur le réseau d'eau et des réducteurs de pression.
- de céder une parcelle de terrain.
- de prendre des délibérations s'agissant du comité des œuvres sociales du personnel communal.

Lors de la Révolution Française, les communes prennent la succession des paroisses sans modification dans leur territoire : la commune de Bujaleuf reste telle quelle avec les trois villages précités (c'est ainsi que le premier officier d'état civil de Bujaleuf était un Servaud de Villemonteix), l'enclave de Cheissoux continue à faire partie de la commune de Champnétery comme avant. De nombreuses erreurs sont commises dans la description de ce qui se passe par la tendance erronée à considérer que l'enclave de Cheissoux est plus étendue qu'elle ne l'est.

Le 6 janvier 1826, une Ordonnance Royale stipule que l'enclave de Cheissoux est incorporée à la commune de Bujaleuf; en contrepartie, les trois villages de Perth, Le Mazet et le Mas-Crochet passent de Bujaleuf à Champnétery.

Epilogue [*Los Bujaleus volian prener nòstras clòchas.*]

En 1871, huit habitants de Cheissoux s'adressent au Préfet pour obtenir la distraction de la section de Cheissoux de la commune de Bujaleuf, en vue de la création d'une nouvelle commune de Cheissoux, qui serait composée du Bourg, des trois villages de La Texonnière, Villetelle et Villemonteix ainsi que des autres lieux-dits nouvellement apparus au XIXe siècle. Les motifs invoqués sont le manque d'entretien de la chapelle, des chemins et de l'école. C'est le début d'une longue procédure, composée de pétitions, enquêtes et contre-enquêtes, avis favorables et défavorables, interventions du curé et du député...

En 1880, ceci se traduit par l'existence de registres d'état-civil séparés pour la Section de Cheissoux.

Enfin, le 14 février 1905, le Président de la République, Emile Loubet, érige en municipalité distincte la section de Cheissoux et les 19 et 26 Mars 1905 ont lieu les premières élections de la Commune.

**Maryanick et Christian CHAMPAUD**



Les armoiries de Cheissoux se blasonnent ainsi : D'azur au mont de trois coupeaux d'argent, sommé d'une colombe contournée et couvant d'or, surmontée d'un croissant d'argent.

## Un peu d'histoire (suite)

Chaisson était une cure au Moyen Âge, attestée en 1318 et en 1384, mais on ne connaît pas le territoire de la paroisse, qui fut subordonnée au Prieuré de Saint-Léonard en 1478. Elle était une annexe de Bujaleuf en 1558.

Le bourg de Cheissoux fut donc, selon les dates :

- soit une paroisse à lui seul, de façon autonome, sans autre territoire ; c'est ce qu'on constate de 1650 à 1688 ;
- soit le chef-lieu d'une paroisse comprenant d'autres villages avec leur territoires ; c'est sans doute le cas au Haut Moyen-Âge, mais nous n'avons pas les détails. C'est le cas actuellement depuis 1905 (pour la commune).
- soit intégré à une autre paroisse :
  - Bujaleuf : c'est ce que suggère l'abbé Leclerc à la date de 1558 ; c'est aussi ce qui se passera pour la commune entre 1826 et 1905.
  - Champnétery ; on parlait alors de « l'enclave de Cheissoux ». C'est le cas de 1688 à 1826.

Les historiens ont noté que, de l'Ancien Régime au XIXe siècle, même alors que le bourg de Cheissoux n'était chef-lieu d'aucune paroisse ou commune, il était toujours désigné comme « le bourg de Cheissoux », jamais comme « le village de Cheissoux » (sauf par les étrangers au pays).

Les trois villages de La Texonnière, Villemonteix et Villetelle sont les seuls attestés avant le XIXe siècle ; ils doivent être considérés séparément du bourg de Cheissoux. Sur le plan ecclésiastique, ils font partie de la paroisse de Bujaleuf ; lorsque les communes prennent la suite des paroisses, ils font alors partie de la commune de Bujaleuf. Lors de l'Ancien Régime, ce rattachement à Bujaleuf ne s'applique pas forcément aux autres niveaux (juridiques, fiscaux, etc.) : par exemple, La Texonnière et Villemonteix sont rattachés à Saint-Moreil pour les impôts.

L'existence d'une paroisse de Cheissoux ne veut pas dire que son extension est la même que celle de la commune actuelle de Cheissoux. La paroisse constitue la circonscription ecclésiastique de base ; celle de Cheissoux est incluse dans l'Archiprêtré de Saint-Paul et dans le diocèse de Limoges. Sous l'Ancien-Régime, ce n'est que l'une des multiples appartenances, et ceci ne correspond pas avec les circonscriptions fiscales (cf. ci-dessus). Il en est de même pour l'aspect juridique : la paroisse de Bujaleuf est soumise à la coutume du Poitou (comme le montre un acte notarié de La Texonnière de 1732), mais ce n'est pas forcément le cas de Champnétery (et donc du bourg de Cheissoux qui en fait partie.) La loi peut donc ne pas être la même pour deux villages voisins.

## Quelques travaux réalisés

- Changement d'une partie des gouttières de la Mairie par l'entreprise PAQUET
- Contrôle sécurité Mairie ; bibliothèque ; salle polyvalente ; Chapelle par DEKRA
- Changement des blocs de secours et des flexibles de l'alimentation gaz cuisine
- Coupe des arbres tombés pendant la tempête
- Entretien de la chaudière réalisé par notre agent communal
- Entretien du cimetière effectué par notre agent et le RELAIS INFOS SERVICES
- La fibre : Après l'enfouissement de la ligne Cheissoux - Villetelle la tranchée traversant pour la mise en place du coffret vient de s'achever
- Réfection peinture de la porte de la Chapelle.



### Cimetière communal

La Mairie projette la réalisation d'un plan du cimetière et recherche des renseignements concernant des sépultures sans numéro ou laissées à l'abandon. Nous faisons appel aux familles et particuliers résidant sur ou à l'extérieur de notre Commune pouvant transmettre des informations

## Élagage

A l'occasion des travaux d'élagage effectués en régie par le Département de la Haute-Vienne, la circulation des véhicules est interrompue dans les deux sens de circulation, du **27 Novembre au 22 Décembre 2023**, sur la route départementale n° 14 entre les PR 0.000 et 9.800, sur le territoire des communes de Bujaleuf, Champnétery et Saint-Léonard-de-Noblat, hors agglomération.

Pendant la durée de cette interruption, la circulation est déviée par les D 16 et D 13.

Il est rappelé que l'élagage des arbres est à la charge des propriétaires. Il est important d'être vigilant lorsque les arbres sont à proximité des réseaux (câbles électriques, téléphoniques...).



## FOYER RURAL

### Journées européennes du Patrimoine



Une balade s'est déroulée en après-midi le Dimanche 17 Septembre au Puy des Roches suivie, en soirée, du concert de l'ensemble « Scola Martialensis » à la Chapelle de Cheissoux. Ce bel après-midi s'est terminé, comme de coutume, par le verre de l'amitié.



### La chorale aux champs

Le Jeudi 5 Octobre a eu lieu la rentrée officielle de la chorale clôturée par un pot d'accueil amical pour saluer la présence de nouveaux adhérents.

Les choristes se retrouvent tous les jeudis soir à 20 h à la salle polyvalente de la Mairie.  
lachoraleauxchamps@orange.fr

### Le Club Généalogique

Créé en 2022 par le Foyer Rural, Marc ALBIN et Philippe RADONNET organisent des réunions mensuelles. Cet atelier participatif est ouvert aux débutants ou pratiquants. Vous pouvez contacter le club à l'adresse suivante : [frcheissoux-genealogie@orange.fr](mailto:frcheissoux-genealogie@orange.fr)



### Le marché du Mercredi matin

Tous les Mercredis de 10h00 à 12h30 dans la cour de la Mairie a lieu le marché. Vous trouverez, fromages (vache et chèvre), œufs, légumes, fruits, miel...

Nous invitons producteurs et commerçants souhaitant développer leur activité à nous rejoindre.

*Inscription gratuite en Mairie*

Après 3 ans d'interruption, le comité des fêtes va reprendre ses animations :

Fin Février repas traditionnel avec ambiance musicale

### COMITÉ

Courant Juillet fête annuelle avec vide grenier, marché artisanal, carrousel et jeux pour enfants, confiseries, marchand de glaces, barbes à papa, grillades, buvette, concert rock blues en fin de soirée

### DES

Concours de pétanque dernier week-end d'Août

Création d'un groupe de théâtre en vue de préparer une pièce de théâtre ou des sketches humoristiques pour représentation fin d'année 2024.

### FÊTES

Pour les enfants : fête de Pâques (chasse aux œufs, gâteaux, boissons), Halloween (déguisement maquillage et déambulation dans Cheissoux)

Arbre de Noël 2024 (gâteaux, confiseries, chocolats, vin chaud)

## UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT ?



*Pensez à l'ADIL 87 !*

**Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...**

**Vous souhaitez obtenir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...**

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congé du locataire et du propriétaire, diagnostics obligatoires...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garantie décennale et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, BIC, réductions d'impôts...
- **Subventions à la rénovation énergétique et à l'adaptation du logement à la perte d'autonomie** : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ...

### Informations neutres et gratuites :

**adil**<sub>87</sub> **05 55 10 89 89**

**28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES**

**Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30**

[www.adil87.org](http://www.adil87.org)

**DES PERMANENCES PRES DE CHEZ VOUS :** Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

*L'ADIL 87 est conventionnée avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne et le Ministère en charge du logement.*



Comment obtenir votre badge Recypart ?

Pour obtenir gratuitement votre badge, rendez-vous sur [www.syded87.org](http://www.syded87.org) Vous y trouverez le formulaire de demande en ligne, qu'il vous suffira de compléter.

Vous pouvez également télécharger le formulaire et nous le renvoyer dûment complété par mail à [contact@syded87.org](mailto:contact@syded87.org), ou par voie postale. Pour plus de renseignement contactez la mairie.

Votre badge vous sera alors livré en quelques semaines.

En cas de perte, vol ou destruction du badge d'accès, vous pouvez procéder à une nouvelle demande via notre site internet. Le renouvellement d'un badge coûte **16,19 €** (excepté en cas de vol sur présentation d'un justificatif).

Pour conserver votre badge le plus longtemps possible, évitez de le perforer et de l'exposer au soleil.

### Accès

Les usagers de la déchetterie devront présenter systématiquement, leur badge d'accès aux déchèteries.

Le gardien peut, à tout moment, demander une pièce d'identité aux usagers.

L'accès est autorisé aux : Véhicules de tourisme, Véhicules Légers attelés d'une remorque, Autres véhicules dont le poids total en charge ne dépasse pas 3,5 Tonnes.



### Comment se faire recenser à 16 ans ?

Il faut se rendre à la Mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour.
- Justificatif de domicile.

### Comment recenser mon enfant de 16 ans en ligne ?

Il suffit de créer votre compte sur Service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne "recensement citoyen obligatoire" puis de vous laisser guider.

La création est gratuite et le compte est sécurisé (accès par identifiant et mot de passe)

### Emplacements des extincteurs sur la Commune

Nous vous informons que des extincteurs sont à votre disposition en cas de besoin.

Les emplacements :

- Centre bourg : 25 route de Peyrat-le-Château.
- Villemonteix : 9, impasse du Forgeron.
- La Texonnière : 11, Vieux Chemin d'Auriat.
- Villetelle : route de Villetelle (sous le hangar).



### Horaires de la garderie scolaire

Ouverture du Lundi au Vendredi à 7h00.

Fermeture Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi à 19h00 sauf et exception le Mercredi à 12h00.

Renseignements auprès de la Mairie de Bujaleuf au 05 55 69 50 04

### Tarifs de la cantine scolaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023

2,80 € pour le premier enfant,

2,70 € pour le deuxième enfant,

2,60 € pour le troisième enfant,

1,00 € pour le déjeuner apporté par les familles en raison du service rendu.



Les déjeuners seront dorénavant facturés en cas d'absence.

Seules les absences prolongées avec justificatif pourront être prises en compte.

### Déchets acceptés



Cartons : vides et pliés,

Ferrailles et métaux non ferreux :

Objets métalliques de petite taille.

Huiles mécaniques usagées.

Encombrants : matelas, sommiers, meubles, objets divers.

Gravats : (inertes) terre, pierres, carrelage, faïence, béton.

Déchets ménagers spéciaux DMS « apportés par les particuliers » : piles, peintures, solvants etc...

Batteries.

Déchets verts « des particuliers » : gazons, feuilles, tailles d'arbustes, branchages de diamètre inférieur à 15 cm.

Sont également admis les déchets artisanaux et commerciaux dans les cas suivants :

Sans limite de volume pour les cartons vides et pliés, dans une limite de 1 m3/semaine pour les autres déchets.

### Horaires Déchetterie Eymoutiers :

Lundi : Fermé

Mardi : 14h00 – 17h15

Mercredi : 14h00 – 17h15

Jeudi : 14h00 – 17h15

Vendredi : 14h00 – 17h15

Samedi : 14h00 – 17h15

Dimanche : Fermé

Les Ribières de Bussy - 05 55 69 37 14

### Déchets interdits



Les ordures ménagères.

Les déchets artisanaux, commerciaux, industriels et agricoles non admis au titre de déchets encombrants des ménages.

Les pneumatiques.

Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement, en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif.

Les déchets toxiques des artisans et commerces.

Les éléments entiers de voitures ou camions.

Les déchets d'activité de soins à risque infectieux.

Les cadavres d'animaux ou résidus provenant de l'abattage.

Cette liste n'est pas limitative.

### Horaires Déchetterie St Léonard de Noblat :

Lundi : Fermé

Mardi : 09h00 – 11h45 / 14h00 – 17h15

Mercredi : 09h00 – 11h45 / 14h00 – 17h15

Jeudi : Fermé

Vendredi : 09h00 – 11h45 / 14h00 – 17h15

Samedi : 09h00 – 11h45 / 14h00 – 17h15

Dimanche : Fermé

Le Racca - 06 25 11 71 42

Trop c'est trop !!!



### Bon à savoir

- Ne lavez pas les emballages, les bouteilles ni les pots mais videz-les de leur contenu
- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres
- Pliez les cartons ou les papiers pour gagner de la place dans les conteneurs
- Ne compactez pas les bouteilles, flacons, boîtes, barquettes ni les briques pour un tri plus efficace sur la chaîne
- Déposez les déchets en vrac, sans sac, dans les conteneurs de tri

Les cartons doivent-êtré déposés en déchetterie et ne sont pas acceptés à l'Écopoint.



La Communauté de Communes des Portes de Vassivière a ouvert une maison France Services en partenariat avec la MSA et l'aide de l'État.

A France services d'Eymoutiers, vous pouvez rencontrer lors de permanences et uniquement sur rendez-vous en présentiel ou en visioconférence, les partenaires suivants : MSA, CPAM Haute-Vienne, CARSAT Centre Ouest, Nov'Habitat 87 (rénovation énergétique et amélioration de l'habitat), ADIL (information et conseil immobilier), UDAF (service des tutelles et Point Conseil Budget), droit du travail, CAF et DGFIP (impôts).

#### Deux hôtesses vous accueillent :

- le lundi de 13h00 à 17h00,
- le mardi et le vendredi de 13h00 à 17h00,
- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00,
- le jeudi de 8h30 à 13h00.

#### Mairie EYMOUTIERS

4ème étage  
8 Rue de la Collégiale  
87120 EYMOUTIERS  
portes-de-vassiviere@france-services.gouv.fr  
Tél : 05.44.22.53.36

N'hésitez pas à appeler avant de vous y rendre.

Depuis mars dernier une juriste au Conseil Départemental de l'Accès au Droit, vous accueille le 3ème mercredi du mois de 9h00 à 12h00. Cette nouvelle permanence vient renforcer l'offre de service au public sur le territoire des Portes de Vassivière.

Pour la rencontrer, prenez rendez-vous auprès de France services d'Eymoutiers par mail : [clementine.saludas@externes.justice.fr](mailto:clementine.saludas@externes.justice.fr)

Rappelons quelques règles d'usage et de civilité face à l'utilisation des conteneurs situés à proximité de la Mairie.

Ces derniers sont uniquement destinés à la collecte pour le conteneur vert du verre (bouteilles, bocaux et pots en verre), pour le jaune des emballages plastiques (barquettes, bouteilles, flacons, pots de yaourt), cartonnés (briques et emballages en cartons) et en métal (aérosols, boîtes, capsules... ) et pour le bleu papiers et journaux (cahiers, bloc-notes, catalogues, journaux, prospectus, courriers, enveloppes, livres) et ne sont pas conçus pour la réception de matériel électroménager ou électrique qui doit être déposé à l'une des déchetteries ou listé en mairie pour le ramassage des encombrants effectué par le Monde Allant Vers.

Pour accéder aux déchetteries d'Eymoutiers et de Saint-Léonard-de-Noblat, vous devrez présenter votre badge après en avoir fait la demande sur le site du SYDED : [www.syded87.org](http://www.syded87.org)

NOVEMBRE 2023

# Les Portes de Vassivière Territoire de projets



Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière

## OUVERTURE DE LA MICROFOLIE



Le musée numérique culturel arrive sur le territoire ! Au programme : La découverte des œuvres et collections nationales, des conférences, des voyages avec la réalité virtuelle, des retransmissions en direct, des partenariats avec les cinémas, réseaux des bibliothèques.

Gratuit et ouvert à tous les publics.  
Plus d'infos : [microfolie@cc-portesdevassiviere.fr](mailto:microfolie@cc-portesdevassiviere.fr)

**Coût total : 38 000 € HT**  
(co-financement par la DRAC)  
**11 200 € HT par la collectivité**  
**Ouverture aux publics**  
**à partir du 30 sept. 2023.**

## EXPÉRIMENTATION DE LA LOCATION DE VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



En partenariat avec le Parc Naturel Régional de Millevalches, une flotte de 10 vélos à assistance électrique va être mise à disposition pour les habitants et visiteurs du territoire ! Plus d'infos, réservation sur le site de la Communauté de communes : <https://www.cc-portesdevassiviere.fr/> Abonnement payant.

**Coût total : 23 000€ HT**  
(co-financement par AMI Avelo 2)  
**13 000€ HT par la collectivité**  
**Mise en accessibilité**  
**à partir de janvier 2024.**

## OUVERTURE D'UN CENTRE DE SANTÉ



Soucieux de répondre à vos besoins, 4 antennes de proximité vont ouvrir : à Peyrat-le-Château, Bujaleuf, Nedde et à Eymoutiers au sein de la maison pluridisciplinaire. Des professionnels de santé (médecins) et une secrétaire médicale seront à votre disposition. Prise de rendez vous par téléphone ou sur Doctolib.

**Coût total : 164 000€ HT**  
(co-financement par l'ARS, CPAM)  
**86 920€ HT par la collectivité**  
**Ouverture aux publics**  
**à partir de janvier 2024.**

## PLATFORME DE MOBILITÉ



Pour apporter des solutions aux déplacements du quotidien, une plateforme locale, solidaire et gratuite va voir le jour. Objectifs : Donner accès aux informations sur les offres de mobilités et initiatives voisines, développer le covoiturage sur le territoire. Appui de la Maison France Services.

**Coût total : 38 000 € HT**  
(co-financement par AMI Avenir Montagne, la Région Nouvelle Aquitaine)  
**19 000€ HT par la collectivité**  
**Déploiement de la plateforme :**  
**à partir du 1er avril 2024.**